



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, Mme. Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAUAUD, Mme. Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme. Eva COX, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy LE SERGENT, excusé, qui a donné procuration à M. Christophe LE ROUX.

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRÉ.

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER.

Mme. Martine PRIMA, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Josée TOULLEC.

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS.

M. Arnaud TAËRON, excusé qui a donné pouvoir à Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

**DEL 30.06.2017-026 : Attribution des subventions 2017**

Vu l'avis de la commission des finances du 21 juin 2017 ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide**, au titre de l'année 2017, d'accorder les subventions suivantes (montants exprimés en euros) :

<b><u>Actions scolaires et formations :</u></b>	
<b>Amicale Laïque</b>	1 800 €
<b>Foyer socio-éducatif - Collège Jean-Jaurès</b>	1 000 €
<b>Section locale DDEN Bannalec -Le Trévoux</b>	230 €
<b>AEP Skol diwan kemper</b>	30 €
<b>Maison des lycéens - Kerneuzec</b>	200 €
<b>Lycée professionnel maritime - Etel</b>	50 €
<b>Sous-total</b>	<b>3 310 €</b>
<b><u>Actions sportives</u></b>	-
<b>Tennis club Bannalécois</b>	4 200 €
<b>Fleur de Genêt</b>	3 800 €
<b>Club Gymnique Bannalécois</b>	4 300 €
<b>U.S.B</b>	5 000 €
<b>Hand Ball Club Bannalécois</b>	3 600 €
<b>Dojo Aven - Belon</b>	2 400 €
<b>Tennis de table</b>	1 700 €
<b>Union Cycliste Quimperloise</b>	1 300 €
<b>Club scolaire - Collège Jean-Jaurès</b>	600 €
<b>Club des Pétanqueurs</b>	500 €
<b>Association des cavaliers Skaër-ar-marc'h</b>	400 €
<b>Sous-total</b>	<b>27 800 €</b>

<b><u>Culture, tourisme et animation</u></b>	-
<b>Comité des Fêtes de Bannalec</b>	7 000 €
<b>Espace musique</b>	8 000 €
<b>Amicale des Employés Communaux (A.E.C.B)</b>	11 000 €
<b>Ensemble Folklorique " Les Genêts d' Or"</b>	5 500 €
<b>Bann'Anim</b>	2 200 €
<b>Ass. Les Genets (EHPAD)</b>	2 000 €
<b>Meta'Blues</b>	1 000 €
<b>Sté du cheval breton de l'aven</b>	1 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>37 700 €</b>
<b><u>Social, humanitaire, santé et hygiène</u></b>	-
<b>Centre Communal d'Action Sociale</b>	15 000 €
<b>Croix rouge - Quimperlé</b>	310 €
<b>Alcool assistance Bannalec-Scaër</b>	300 €
<b>Secours Populaire Français - Quimperlé</b>	230 €
<b>Secours Catholique - Quimper</b>	230 €
<b>APAJH (Ass. pour adultes &amp; jeunes handicapés) - Scaër</b>	185 €
<b>AFM ( Ass. contre les Myopathies)</b>	30 €
<b>ADOT 29</b>	30 €
<b>Comité de développement des agriculteurs de l'Aven Laïta</b>	30 €
<b>AFSEP (Sclérose en plaques)</b>	30 €
<b>FNATH (Féd. nat. des accidentés du travail et des handicapés)</b>	100 €
<b>France Alzheimer 29 (30 €/ famille)</b>	90 €

<b>Enfance et partage</b>	30 €
<b>Ligue des droits de l'Homme</b>	100 €
<b>Sous-total</b>	<b>16 695 €</b>
<b><u>Actions diverses</u></b>	-
<b>U.N.C-A.F.N</b>	310 €
<b>U.B.C</b>	50 €
<b>1792<sup>e</sup> Section des Médaillés Militaires de Scaër-Bannalec</b>	95 €
<b>Comité départemental du prix de la résistance et de la déportation</b>	50 €
<b>Sous-total</b>	<b>505 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>86 010 €</b>

**Décide** de rejeter les demandes présentées par :

- Secours populaire français – Brest
- CDIFF – Centre d'information des droits des femmes et des familles
- Vie libre – Comité départemental
- Ligue contre la sclérose en plaques

**Décide** de rejeter, faute de dossier, les demandes présentées par :

- Bâtiment CFA 29
- Chambre des métiers du Finistère – Cuzon
- PEP29
- Maison familiale rurale d'Elliant
- Maison familiale rurale de Poullan-sur-Mer
- Foyer socio-éducatif – La Villemarqué
- Maison familiale rurale Plabennec-Ploudaniel
- Chambre des métiers du Morbihan
- IFAC-CCI Brest
- Asso sportive de Kerneuzec
- Rugby club concarnois
- Fédération de gouren
- Radio Kerne
- Association Céline et Stéphane – Leucémie espoir
- Solidarité Paysans du Finistère – Quimper
- ADAPEI
- Association des laryngectomisés et des mutilés de la voix – Lorient
- Eaux et rivières de Bretagne

- France AVC 29
- Association des paralysés de France – Finistère
- SEPNB – Bretagne Vivante

**Décide** de verser au titre des interventions en milieu scolaire pour la période de mars à décembre 2017 5 430 € à la Fleur de Genêt.

**Décide** de verser au titre des retraités de la commune et de l'assurance 1 477 € à l'amicale du personnel.

**Décide** de verser au titre de la participation pour les jeunes bannalécois 795 € au club gymnique bannalécois (15€/jeune).

**Décide** de verser au titre de la convention passée pour l'entretien des parcours 600 € à Quimper Orientation Coarmor.

**Décide** de verser à titre exceptionnel pour participation au championnat de France 300 € au club des pétanqueurs.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE,



Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

- 7 JUL. 2017